



TARTEGNIN
Pays du bon vin

BULLETIN D'INFORMATIONS

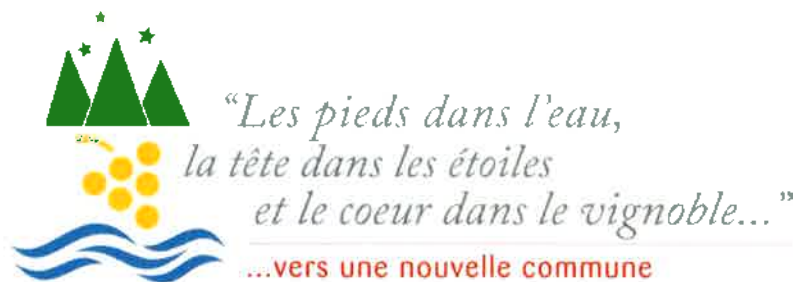


Printemps-Eté 2019

Édité par la Municipalité de Tartegnin

Site internet www.tartegnin.ch

Billet de la Syndique



Info fusion des 3 communes

Vous êtes certainement au courant, par les médias, que la loi sur la réforme de l’imposition des entreprises (RIEIII) et la péréquation mettent dans des conditions difficiles les finances de la commune de Rolle.

Les finances de cette dernière représentant plus de 90% du bilan des trois communes réunies, le comité de direction du projet de fusion souhaite faire une analyse plus approfondie de l’ensemble des éléments financiers qui impactent la fusion.

L’issue des votations fédérales du 19 mai 2019 sur la réforme fiscale et le financement de l’AVS (RFFA) aura un impact substantiel sur les finances des communes vaudoises. En l’état les éléments financiers nécessaires, notamment ceux à la fixation du taux d’imposition de la nouvelle commune, ne sont pas réunis. Si les points financiers ne sont de loin pas les seuls articles sur lesquels les citoyens sont amenés à se prononcer lors d’une votation de fusion, ils demeurent importants et le corps électoral doit pouvoir se décider en toute connaissance de cause.

L’objectif d’une entrée en vigueur de la nouvelle commune au 1^{er} juillet 2021 est maintenu. Une présentation de la convention de fusion aura lieu en juin. L’adoption de la convention de fusion par les conseils des 3 communes est prévue cet automne. La votation quant à elle aura lieu au printemps 2020.

Il est nécessaire de « Donner du temps au temps » pour une meilleure lisibilité sur un élément important, les finances dans le cadre d'une fusion.

« **La fusion du cœur** » est toujours bien présente. Or, sans plus de lisibilité, les finances risqueraient justement de monopoliser les débats alors qu'une fusion comporte bien d'autres éléments d'importance.

Les habitants de nos 3 communes recevront début avril 2019 une invitation à réserver les dates pour l'une des 3 soirées de présentation de la convention de fusion.

La fusion est toujours une solution d'avenir pour notre commune, je vous remercie d'accorder votre confiance au comité de direction (CODIR) formé des Syndics et Municipaux des 3 communes qui œuvre de tout leur cœur pour une communication claire et une fusion réussie.

Marlyse Dentan, Syndique



ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA MUNICIPALITE

Nous aimerions féliciter Michaël Duc qui a été élu Municipal lors de l'élection complémentaire du 17 mars 2019. Il sera assermenté par le Vice-Président du Conseil général, M. Claude Alain Piguet.



Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'exécutif Tartevinois.

Nous aimerions remercier chaleureusement Jean-François Déruaz, Municipal, élu en 2015, pour tout le travail qu'il a effectué en toute conscience et assiduité durant son mandat. Cela a été un vrai plaisir de collaborer avec lui.

MERCI Jean-François !



Location touristique

Nous rappelons aux habitants de la commune, qu'en cas de location temporaire à des fins touristiques (par ex. AirBnB), il est obligatoire d'annoncer à l'Administration communale toutes les nuitées de ses hôtes afin de s'acquitter de la taxe de séjour.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu mardi 25 juin 2019 à 20h00

Les personnes désirant se faire assermenter sont priées de s'adresser au Vice-Président du Conseil général, M. Claude Alain Piguet au 079 776 56 45 ou par courriel (conseil@tartegnin.ch).

Nous vous informons que le bureau communal (bourse et contrôle des habitants) sera fermé

du lundi 22 juillet au vendredi 2 août 2019.



Réouverture le lundi 5 août 2019, selon l'horaire habituel.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de magnifiques vacances d'été.

LOTO

DIMANCHE 24 MARS 2019

**MONT-SUR-ROLLE
DE 14H00 A 18H00
SALLE COMMUNALE**

**BONS DE VOYAGE DE 500.-
PANIERS GARNIS, VINS
ET DE TRES NOMBREUX LOTS ET BONS
POUR TOUTE LA FAMILLE**

ASSOCIATION SESAME

Recensement des chiens

Vous êtes priés d'informer le bureau communal, des acquisitions ou du décès de chiens en 2018, d'ici au 31 mars 2019.

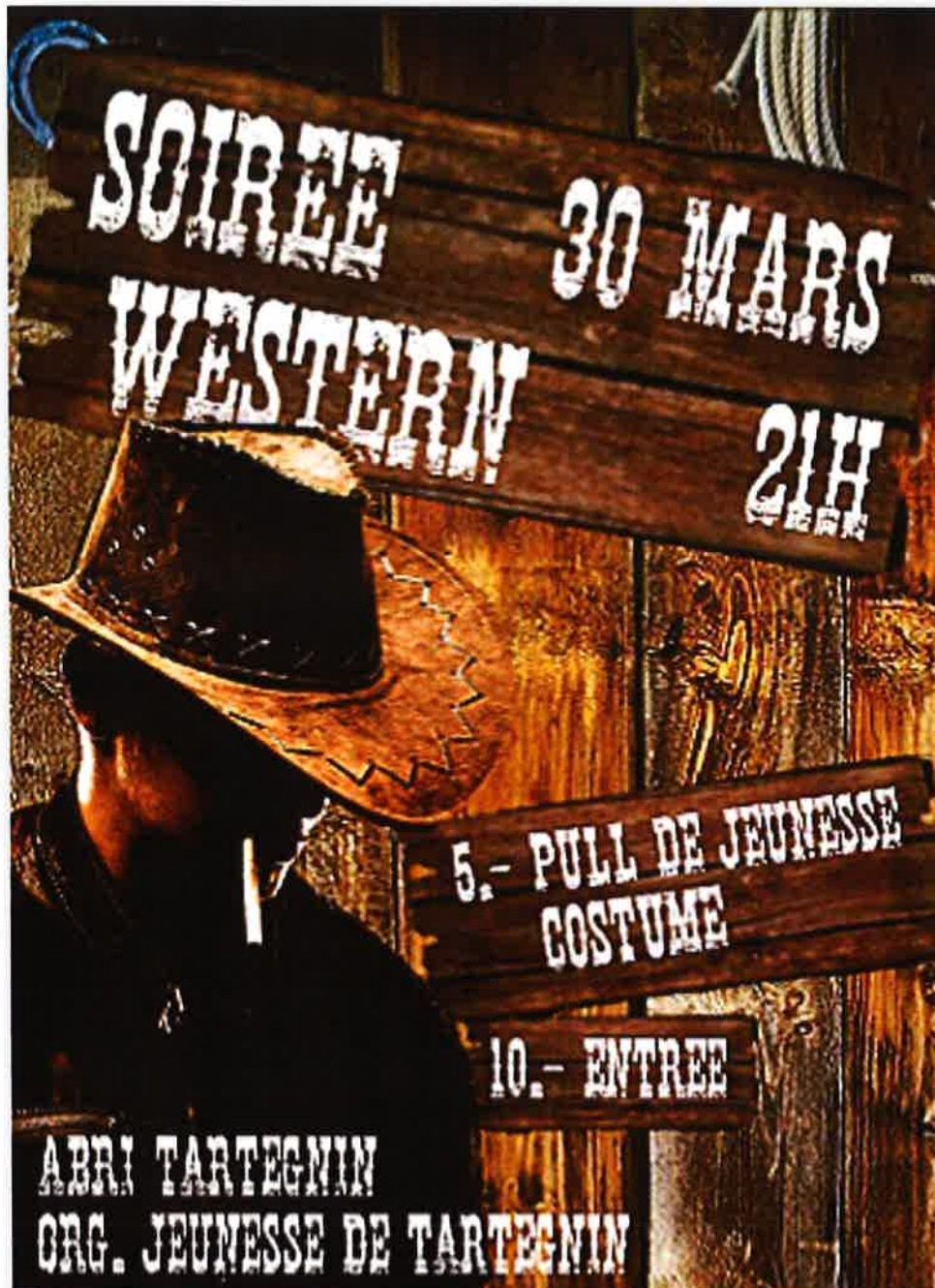
Concernant les acquisitions de chiens, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre une copie du passeport du/des chiens.



Le bureau communal

SOIREE WESTERN

La **JEUNESSE DE TARTEGNIN** vous attend nombreux a sa soirée Western !



Alors n'hésitez plus, prenez votre plus beau chapeau de Cow-boy et rejoignez-la le 30 mars prochain à l'abri PC de Tartegnin.

Elle se réjouit de passer cette soirée avec vous.

OFFRE DE COMPOST

Madame, Monsieur,

A l'instar de l'année dernière, la Commune de Tartegnin vous propose une offre originale.

En effet, en partenariat avec l'entreprise Ecorecyclage SA à Lavigny, qui valorise nos résidus organiques, vous pouvez bénéficier de l'achat de sacs de compost issus de ces derniers collectés dans notre commune à un prix attractif directement depuis notre déchetterie.

Le compost a les avantages suivants :

- ◆ Nourrit le milieu vivant
- ◆ Économise l'arrosage et l'apport d'engrais
- ◆ Stimule les défenses naturelles des plantes

Type d'application :

- Pour un jardin sans désherbage, étaler entre 2 à 3 cm de compost humidifié en surface, tasser légèrement et couvrir avec un filet contre les oiseaux.

Pour plus de conseils, l'entreprise Ecorecyclage SA pourra vous répondre par courriel à info@ecorecyclage.ch.

Le prix a été fixé à CHF 6.00 le sac de 20 litres (au lieu de CHF 8.00)

CHF 8.00 le sac de 40 litres (au lieu de CHF 10.00)

Pour profiter de cette offre avantageuse, il vous suffit de remplir le coupon ci-dessous et de le déposer au bureau communal ou de le renvoyer par courriel à greffe@tartegnin.ch d'ici le 31 mars 2019.



Nom : _____ Prénom : _____

N° de téléphone ou portable : _____

Nbre de sac/s : 20 litres : _____ 40 litres : _____ Total : CHF _____

Date : _____ Signature : _____

FÊTE DES VOISINS

Vendredi 24 mai 2019

dès 18h30

**Place du Terroir ou
à l'abri PC en cas de pluie**



La Commission d'animation invite tous les Tartevinois à partager une soirée conviviale à l'occasion de la fête des voisins.

Un buffet canadien garni de spécialités de vos régions agrémentera ce repas. Des grills seront mis à disposition dès 19h00. Vous pourrez y griller ce que vous apportez. Quant aux desserts, ils seront également les bienvenus.



À 18h30 Apéritif offert par la commune

***En cas de pluie, la soirée se passera à l'abri PC
et sans grillades.***

**Nous nous réjouissons de vous retrouver à
cette occasion.**

La Commission d'animation

Comment se comporter avec les pigeons ?

Vivre en harmonie avec les pigeons signifie éviter leur prolifération, pour ne pas être confronté à de grandes quantités de fientes, en limitant leur nourriture.

Tout nourrissage massif, en grande quantité et/ou de façon régulière et quotidienne, provoque une prolifération locale de pigeons, avec pour conséquence un surcroît de fientes à nettoyer sur et autour des bâtiments. Selon la législation en vigueur, il faut donc éviter de les nourrir.

Les accumulations de fientes représentent de graves problèmes aux endroits où le nombre de pigeons est élevé. Ceci est pratiquement toujours dû à une source de nourriture proche et abondante.

Toute ville offre «naturellement» une quantité de nourriture suffisante (miettes des sandwiches et autres casse-croûte consommés sur la voie publique, graines dans les espaces verts, etc.) pour faire vivre une population de pigeons. En hiver, les pigeons, comme tous les oiseaux sauvages, trouvent plus difficilement leur nourriture et vivent partiellement sur leurs réserves accumulées auparavant, tout en diminuant leur reproduction. Ces réserves sont suffisantes et l'intervention de l'homme n'est pas nécessaire pour les nourrir.

Un nourrissage massif des pigeons contribue à une reproduction élevée des individus. Une recherche spontanée de nourriture favorisera une diminution naturelle des naissances.

Règlement d'exécution de la loi du 28 février 1989 sur la faune (RLFaune) du 7 juillet 2004 - RSV 922.03.1

Art. 4 - Limitation du nourrissage (loi, art. 7)

1. Il est interdit de nourrir les oiseaux et les mammifères sauvages; les exceptions prononcées par la Conservation de la faune sont réservées.
2. Du 1^{er} novembre au 15 avril, le nourrissage de petits passereaux et des oiseaux aquatiques est admis.

La Municipalité

DECHETTERIE

Horaires d'été dès le 31 mars 2019 :

mercredi de 17h00 à 18h00 et samedi de 10h00 à 11h30.

* * *

Horaires d'hiver dès le 27 octobre 2019 :

jeudi de 14h00 à 15h00 et samedi de 09h30 à 11h30.

NOUVEAU A LA DECHETTERIE

RECUPERATION DES FLACONNAGES EN PLASTIQUE

Des sacs big-bags ont été posés à la déchetterie afin que vous puissiez y déposer vos flaconnages en plastique (bouteilles de lessives, flacons de shampoing, produits de douche et bain, bouteilles de lait, etc.).



Vu pour vous

SADEC'ouverte du mois de mars 2018 : COMBATTRE LES IDEES RECUES

« Les vieux métaux qui se trouvent dans les déchets ménagers ne sont pas un problème puisqu'ils peuvent être récupérés dans le mâchefer. »

Faux ! Il est techniquement possible de récupérer des métaux dans le mâchefer mais il est beaucoup plus judicieux de les éliminer au moyen d'une collecte sélective. Pendant le processus de combustion dans les usines d'incinération, la qualité des métaux est tellement diminuée que ces derniers ne conviennent souvent plus pour être réutilisés de la même manière. Les morceaux de métal plus importants présentent également un risque lors de l'incinération, car ils peuvent obstruer la trémie d'alimentation du four d'incinération ou entraver l'extraction du mâchefer.

SADEC'ouverte du mois de juillet 2018 :

Aluminium : comment le reconnaître ?

Comment reconnaître les feuilles et autres emballages en aluminium s'ils ne sont pas munis du pictogramme ? Froissez l'emballage. S'il reste froissé, il doit aller dans le conteneur de collecte d'aluminium, même s'il est souillé. Sinon, il s'agit d'un emballage composite à jeter dans les ordures ménagères.



Les déchets suivants en aluminium doivent également être collectés : les canettes, les barquettes d'aliments (y c. pour animaux), les tubes de denrées alimentaires même avec des restes (mayonnaise, moutarde, etc.), les feuilles et autres emballages avec le pictogramme « alu ». Par contre, les bombes aérosols, même vides, vont dans les déchets spéciaux. Pour rappel, les capsules de café en aluminium doivent être éliminées via leur propre système de collecte.

GROUPEMENT DES VIGNERONS DE TARTEGNIN

Les vigneronns du village vous proposent de venir déguster leurs vins dans le cadre des caves ouvertes vaudoises les

samedi 8 et dimanche 9 juin 2019
dès 10h00

Animation musicale durant le week-end.

TABLE D'HÔTES

Une fois par mois, des habitants ont la gentillesse de faire un repas pour les aînés du village au carnotzet communal.



Pour cette année 2019, il manque des cuisiniers pour le

Vendredi 4 octobre 2019.

Si vous êtes intéressés à préparer un repas, nous vous demandons de contacter l'administration communale au 021 825 22 72 ou par courriel : greffe@tartegnin.ch.

Avec nos remerciements.

La SOCIÉTÉ DE TIR DE TARTEGNIN

regroupe une vingtaine de membres qui ont en commun la passion du tir à 300 mètres. Nous comptons dans nos rangs tant des Tartevinois que des personnes de l'extérieur et avons le plaisir de compter plusieurs membres actifs



de moins de 20 ans. Nous participons à de nombreuses compétitions et fêtes de tir et nous nous illustrons fréquemment grâce à d'excellents résultats. Le stand de tir de Tartegnin se situe quelques centaines de mètres au dessus du village et bénéficie d'une magnifique vue sur les Alpes et l'ensemble de l'arc lémanique.

La saison de tir court de mars à octobre. Durant cette période, nous nous retrouvons au stand les jeudis soirs pour peaufiner notre technique de tir, puis partager ensemble un repas convivial. Nos entraînements débutent le 14 mars 2019.

Cette année, à nouveau, nous organisons un cours Jeunes Tireurs destiné à permettre aux jeunes de 15 à 20 ans de découvrir le tir sportif. Les deux premiers cours ont lieu les samedis 6 avril et 4 mai 2019, puis ils se déroulent le jeudi soir dans le cadre des entraînements ordinaires de la société afin de favoriser le contact avec les membres actifs de la société. Renseignements auprès d'Albin Quiblier au 079 486 59 03 et sur notre site internet tir-tartegnin.ch !

Afin de vous permettre de découvrir notre sport, nous organisons une journée portes-ouvertes le samedi 15 juin prochain durant laquelle nous vous invitons à venir vous essayer au tir à 300 mètres, puis partager avec nous un repas sur notre magnifique terrasse. Inscriptions sur notre site internet !

Chaque premier dimanche de décembre, la société de tir organise un loto traditionnel à l'abri pc du village. Ce loto, le seul du village, constitue notre principale rentrée financière. Nous vous encourageons à y participer activement. Avec un peu de chance, vous repartirez avec une belle palette de produits artisanaux de la région. Cette année, notre loto aura lieu le dimanche 8 décembre.

La buvette de notre stand est disponible à la location pour vos petites manifestations. La terrasse du stand offre une vue magnifique, à l'écart de la circulation. Le local accueille confortablement 30 personnes. Pour tous renseignements, contactez Valérie Blanchard au 079 649 28 81.

Pour tous renseignements concernant la société, vous pouvez contacter Michel Deruaz, notre Président, au 021 826 06 35.

MONDIAL DE FONDUE

Nous vous informons que la 3^{ème} édition du Mondial de fondue se déroulera sur 3 jours !

Du vendredi 15 en soirée au dimanche 17 novembre 2019.

Les sélections et les finales se dérouleront, le samedi 16 novembre 2019.

Des informations complémentaires vous seront communiquées dans le prochain bulletin d'information, ainsi que lors du prochain Conseil Général.

Tout le comité d'organisation reste naturellement à votre disposition.

Stéphane Jayet, Président du comité d'organisation



RALLYE DE L'AUBONNE 2021



TARTEGIN

???

